

COMPIÉGNOIS

Des recrues pour Territoires zéro chômeur

Proche des besoins, le dispositif Territoires zéro chômeur vise un retour durable à l'emploi.

Le dispositif Territoires zéro chômeur longue durée compiégnois (TZCLD) se met en place. Il vise à proposer à tous les chômeurs de longue durée un emploi à durée indéterminée, adapté à leur savoir-faire et à temps choisi, rétribué au SMIC horaire. Il s'adresse à des personnes qui séjournent sur le territoire depuis plus de six mois.

« Il s'agit de compléter ce qui existe, dans une logique de coopération »

Vincent Cacheur

En 2016, une première loi avait autorisé l'expérimentation du dispositif sur 10 territoires. Un deuxième texte législatif est attendu en décembre 2019 qui retiendra 50 nouveaux territoires. Le Compiégnois est bien placé pour faire partie de cette nouvelle vague. Sont concernés les communes de Saint-Sauveur, Lacroix-Saint-Ouen, Margny-lès-Compiègne et le quartier de La Victoire à Compiègne.

L'idée ? Financer des emplois en réorientant les sommes versées aux chômeurs, c'est-à-dire entre 18 000 et 20 000 euros par an et par personne privée durablement d'emploi. La loi autorise la création d'une entreprise à but d'emploi (EBE) qui bénéficie des fonds. « On compte sur le chiffre d'affaires pour prendre le pas ensuite », souligne Vincent Cacheur, chef de projet pour TZCLD qui travaille dans le secteur de l'insertion depuis trente ans.

L'EBE fait le lien entre les chômeurs



Vincent Cacheur, chef de projet, connaît bien le monde de l'insertion.

et les postes à pourvoir. Il peut s'agir d'un coup de main aux personnes âgées, de nettoyage de véhicules dans un garage que le mécanicien n'a pas le temps de faire, d'un petit boulot pour une collectivité locale... « sans faire concurrence aux entreprises et aux associations locales, ni se substituer aux emplois existants. Il s'agit au contraire de compléter ce qui existe, dans une logique de coopération », précise Vincent Cacheur.

RETROUVER DE LA CONFIANCE EN SOI

Le travail de défrichage a déjà commencé. Des permanences sont tenues régulièrement, par exemple au CCAS de Margny-lès-Compiègne ou au bureau information jeunesse de La Victoire. « Nous avons rencontré une trentaine de personnes, afin de parler de leurs goûts, de leurs souhaits et de leurs compétences ; une

petite dizaine d'entre elles a vraiment montré son intérêt, détaille Vincent Cacheur. Cela doit devenir leur projet. Cette implication leur permettra de retrouver de la dignité et de la confiance en soi. Les CDI doivent être un tremplin à la reprise d'activité. » Et d'ajouter : « Les gens sont plus tranquilles une fois en CDI. »

Selon le chef de projet, les expériences sur les premiers territoires sont concluantes et montrent une baisse des personnes inscrites à Pôle emploi, la création de nouvelles activités, une baisse des aides versées par les centres communaux d'action sociale (CCAS), un regain de dignité et d'estime de soi pour les personnes qui ont repris le travail. ■

De notre correspondante RAPHAELE FOUAN
Contact : Emmanuel Caux, chargé d'accompagnement, 06 27 05 68 57